

Application de l'article 58 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation des habitants relative aux établissements illégaux et en infraction à Cureghem.

Le représentant des habitants donne lecture du texte suivant :

De vertegenwoordiger van de inwoners geeft lezing van de volgende tekst:

Le Comité de Vigilance Cureghem constate que malgré toutes les réclamations depuis 5 ans et notre interpellation du mois d'avril, « le règlement relatif à l'exploitation d'un établissement horeca » n'est toujours pas respecté dans le quartier de Cureghem (Autonomie, Brogniez, Clémenceau, Sergent De Bruyne, Bara, Fiennes, etc.).

Le Comité de Vigilance Cureghem constate que dans notre quartier, Cureghem, lorsqu'un commerce de vêtements ferme, un coiffeur s'improvise barman.

C'est le cas dans la rue de l'autonomie. Même constat dans plusieurs rues avoisinantes, où les clients de « ces établissements » consomment de l'alcool sans aucune modération, obstruent la rue, hurlent, se soulagent dans la rue et se battent !

Nous avons constaté que dans le quartier de Cureghem, les « coiffeurs » et « les cafés » sont légions. Ces établissements génèrent des nuisances : bruit, saleté, bagarre, etc.

Le « Comité de Vigilance Cureghem » vous rappelle qu'au moment où je vous parle, il y a encore des établissements en infraction ! C'est notamment le cas dans rue de Brogniez, la rue de Fiennes et l'avenue Clémenceau. Pourquoi ?

Nous exigeons que vous fassiez respecter le règlement relatif à l'exploitation d'un établissement horeca. Et nous vous demandons de limiter l'autorisation de certains commerces dans le quartier de Cureghem.

Il y a assez de coiffeurs, de snacks et de magasins de nuit (aussi ouverts le jour) dans le quartier.

Même constat pour l'urbanisme, Monsieur KESTEMONT : beaucoup de maisons sont en infraction urbanistique avec certains rez-de-chaussée transformés en commerce et sans autorisation !

Nous exigeons la fermeture des établissements illégaux et que ceux qui sont en infraction se mettent enfin en ordre !

Nous vous rappelons que certains établissements sont en infraction depuis le début de votre mandat ; les habitants vous ont contactés à plusieurs reprises ! Et nous en avons encore parlé le 10 octobre lors du « forum d'automne ».

Cependant, nous pouvons nous vanter d'être le quartier le plus dégueulasse de Bruxelles, peut-être même de la Belgique !

Le « Comité de Vigilance Cureghem » constate que malgré son interpellation du mois d'avril sur les commerces, de nombreux établissements sont encore en infraction de l'article 7, §2 du règlement : « *Il est interdit à tout établissement horeca de dissimuler l'éclairage de son établissement ou d'en occulter les vitrines aussi longtemps que s'y trouve(nt) un ou plusieurs clients* ».

Le « Comité de Vigilance Cureghem », vous fait savoir que les Anderlechtois de Cureghem sont fatigués de ne voir aucune amélioration dans le quartier, au point d'en devenir malades. C'est à se demander si nous existons ?

Nous tenons à vous rappeler qu'au mois de décembre 2022, nous avons circulé dans le quartier pour montrer à Monsieur Fabrice CUMPS (Bourgmestre) et Monsieur Didier NOLTINX (son chef de cabinet), les établissements problématiques.

Et au moment où je vous parle, il n'y a toujours aucun changement ! Pourquoi ? C'est à se demander si la transversalité des services existe.

Le « Comité de Vigilance Cureghem » vous rappelle aussi que Madame l'Echevine ROEX avait pris l'engagement de mettre en place un logo certifiant la conformité des horeca et nous voulons savoir si le nécessaire a enfin été fait.

Le « Comité de Vigilance Cureghem » vous rappelle que plusieurs établissements ne respectent pas l'article 9 relatif à la propreté et à la salubrité publique et l'article 10 relatif à la tranquillité publique.

Les Anderlechtois de Cureghem se demandent à quoi bon avoir un règlement si celui-ci n'est pas respecté, pas appliqué. Mais à Cureghem tout est permis ! Zone de non-droit ! Inutile de demander un permis. Et à Cureghem, les gens ne votent pas ou très peu ! Notre comité œuvre pour réveiller les habitants du quartier.

Le « Comité de Vigilance Cureghem » vous rappelle que les habitants de ce quartier ont aussi le droit de vivre dans un quartier propre et sécurisé ! Cela vous a d'ailleurs été rappelé par un habitant lors du « forum d'automne ».

Être une femme à Cureghem n'est pas facile ! Elles sont nombreuses à se faire insulter, bousculer, voire cracher dessus lorsqu'elles mettent le pied dehors.

Le « Comité de Vigilance Cureghem » se demande pourquoi ne pas faire appel à la Région, au Fédéral, etc. afin de rendre notre quartier, notre commune paisible ?

Nous sommes nombreux à vous communiquer régulièrement les adresses des établissements en infraction. Malheureusement, nos moyens s'arrêtent là ! Toutefois, si vous manquez de personnel, n'hésitez pas à faire appel à nous.

Nous commençons à y prendre goût et à connaître par cœur le RGP.

Nous exigeons la fermeture des établissements illégaux et en infraction, tolérance zéro ! De verbaliser les propriétaires en infraction urbanistique, ce n'est pas ce qui manque.

Nous exigeons une véritable présence policière, qu'on arrête de nous balader avec la « lasagne institutionnelle ».

Voici nos questions :

- Qu'avez-vous fait pour remédier aux nuisances (bagarres, harcèlement...) provoquées par certains établissements, pseudo-cafés, coiffeurs, librairies, etc. depuis notre interpellation d'avril 2022 ?

Vous nous avez parlé de la patrouille « sono », police qui contrôle le bruit. Comment expliquez-vous qu'il n'y a aucune amélioration ?

G. VAN GOIDSENHOVEN se dit désespéré à la lecture des e-mails envoyés régulièrement par les citoyens. Il est vrai qu'à l'été le Collège avait assuré que l'ordre serait apporté à Cureghem par une action sans précédent. L'espoir est né suite à cette annonce mais les constats sont malheureusement toujours les mêmes et consternantes : les habitants et les commerçants honnêtes n'en peuvent plus. Il a longuement dialogué avec quelques-uns à ce sujet il y a quelques jours. Ils dorment difficilement et ne peuvent pas exercer leurs activités correctement. Il y a encore trop d'établissements illégaux. Beaucoup s'interrogent sur la floraison des coiffeurs, comme si les cheveux poussaient 10 fois plus vite à Anderlecht qu'ailleurs. Les magasins de nuit, les fausses librairies dont on a plusieurs fois parlé, constituent une pagaille qui gagne de plus en plus de quartiers.

G. VAN GOIDSENHOVEN pense qu'il s'agit d'une priorité, c'est la base de l'action publique. On ne redressera jamais ce quartier, ni d'ailleurs aucun quartier, quels que soient les investissements faits parallèlement, qu'ils soient bons ou moins bons, sans faire préalablement reculer l'insécurité et les atteintes à la qualité de vie élémentaire. Il faut établir un dialogue, y-compris avec les autorités supérieures régionales et/ou fédérales, pour leur faire comprendre l'importance de ce préalable essentiel afin que le niveau local puisse agir. Aujourd'hui, le résultat n'y est pas et on constate encore qu'il y a trop d'endroits où la vie n'est plus vivable. Il faut en faire une priorité absolue de l'action publique dans les mois, dans les années, qui viennent.

G. VERSTRAETEN, comme les citoyens, constate qu'il n'y a pas assez de répression contre les commerces illégaux à Cureghem, malgré les nombreuses et longues interpellations citoyennes devant le Conseil, malgré les promesses faites. Pourquoi est-ce tellement compliqué ? Pourquoi est-ce si difficile de faire fermer des commerces qui sont facilement identifiés ? Que manque-t-il, de quoi le Collège a-t-il besoin pour y remédier ? La Commune a-t-elle plaidé au niveau fédéral pour donner plus de moyens de police administrative aux Communes afin d'intervenir correctement contre de tels commerces et des autres problèmes présents dans un quartier comme Cureghem ? Il faut approfondir la collaboration permanente entre les forces de l'ordre, le service « Prévention », la police et les habitants. Ces derniers ont des suggestions et des idées, ils veulent être impliqués et participer au travail pour aider à améliorer le quartier. Pourquoi ne canalise-t-on pas ces idées et cette énergie dans une approche structurelle, procédurale où les services collaborent quotidiennement avec les citoyens ?

A. CRESPIEN répète que la population de Cureghem est à bout, elle ne dort plus à cause de tous les problèmes de nuisances sonores, de drogue, etc. Les efforts consentis par le Collège ne sont pas à la hauteur du problème dans le quartier car, sur le terrain, pratiquement rien n'a changé ; il y a urgence ! Il faut des mesures fortes pour apporter des améliorations et fermer tous les cafés illégaux qui n'apportent que misère dans le quartier.

Madame l'Echevine COMER donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de Schepen COMER geeft lezing van het volgend antwoord:

En ce qui concerne votre première question sur la diversité de l'offre commerciale dans certains quartiers, c'est clairement un point d'attention pour nous. Mais nos moyens d'action sont limités par le cadre légal et constitutionnel.

La liberté d'entreprise est consacrée dans le droit européen et national. Le principe est la liberté de commerce. Les exceptions sont des législations fédérales spécifiques qui réglementent l'activité commerciale de certains secteurs comme les pharmacies ou les agences de paris, par exemple.

Il n'existe pas d'instruments légaux pour obliger une diversification commerciale. La loi ne permet pas non plus d'obliger le propriétaire de changer l'affectation d'un lieu, s'il a déjà obtenu une affectation en horeca dans le passé et une Commune ne peut pas changer les lois.

Il est possible de refuser des nouvelles affectations en horeca. Le Collège refuse les transformations de commerce en horeca lorsqu'il y a une surreprésentation de ce type d'activité dans le quartier. Mais des recours sont possibles et les demandeurs peuvent finalement obtenir leur permis. Nous décourageons aussi l'ouverture de snacks dans des lieux qui ont déjà une affectation horeca avec une taxe communale.

Cependant nous ne voulons pas dire que ces commerces peuvent tout faire ou qu'ils peuvent nuire dans le quartier, nous sommes bien d'accord. Il est à noter aussi que le comportement de certains clients n'est pas toujours approprié.

C'est pour cela que les arrêtés du Bourgmestre concernant la fermeture des établissements à 1h du matin maximum et l'interdiction de consommation d'alcool sur la voie publique ont été prolongés sur Cureghem jusqu'à la fin de l'année. Nous avons à cœur de prendre les mesures nécessaires pour garantir la tranquillité publique de tous les habitants.

Le comportement de certains clients d'établissement horeca et les nuisances pour le voisinage sont inacceptables. Pour cette raison, le groupe de travail rassemblant les services « Prévention », police, « Horeca » et « Urbanisme » se réunit chaque semaine pour coordonner les actions de contrôle des horeca et non-horeca. Ce travail se fait sur base des plaintes des habitants et des rapports de police.

Des contrôles urbanistiques sont régulièrement effectués. Des procédures pour infliger des amendes administratives sont en cours à la Région. A la suite de ces contrôles, des gérants cherchent à se régulariser mais les procédures (en ce compris les délais de recours) peuvent prendre du temps.

Des arrêtés de fermeture continuent d'être pris par le Bourgmestre suite aux auditions des gérants. Depuis janvier 2023, il s'agit de 151 convocations pour une audition horeca et non-horeca, et une vingtaine de fermetures pour des horeca, rien que dans le périmètre de Cureghem. La procédure est plutôt efficace car elle oblige souvent le gérant à se mettre en ordre rapidement, à cause du manque à gagner beaucoup plus important que le coût d'une éventuelle sanction administrative.

Ma prédécesseure Elke ROEX a déjà répondu au Conseil du mois de juin dernier concernant le logo de conformité pour les horeca. Il s'agit d'une obligation du gérant qui doit l'afficher. Nous sommes conscients que ce n'est pas systématique et le

contact avec les commerçants concernés se poursuit. Mes services sont bien au courant de qui est en ordre ou pas.

Nous continuons de mobiliser nos services pour lutter contre ces nuisances. Des renforts en personnel sont prévus. Il s'agit de poursuivre et d'amplifier ce qui a déjà été entrepris, et effectivement de se pencher sur des autres secteurs, comme les coiffeurs.

A. CRESPIEN conclut que l'Échevine a changé mais que les réponses sont les mêmes. Il comprend bien qu'il y a un cadre légal et qu'il faut respecter certaines choses mais le Collège ne perçoit pas suffisamment l'urgence et le fait que ce problème s'inscrit dans la durée. L'échevine mentionne quelques chiffres mais sur le terrain la situation ne change pas assez. Il exhorte le Collège à s'attaquer à ce problème de manière plus forte et de mettre plus de moyens pour que soient assurés les contrôles, les interdictions, le respect des horaires, etc.

Le représentant des habitants a entendu le terme « *Liberté de commerce* », mais pourtant certains commerces sont illégaux et donc en infraction. Il veut bien indiquer à l'échevine les commerces illégaux. On parle de contrôles mais il y a plein de commerces en infraction ! Sachez que tous les Anderlechtois n'attendent pas forcément une réponse à leurs e-mails, mais ils sont en droit de vivre dans des quartiers propres, sûrs. Nous avons le droit de vivre comme dans les quartiers du haut d'Anderlecht. Pourquoi les habitants de Cureghem doivent-ils souffrir et pas ceux d'autres quartiers ? Il faut que le Collège se batte aussi pour les Anderlechtois de Cureghem. Ces 30 dernières années, des échevins sont-ils issus du quartier de Cureghem ? Non ! A-t-on eu un Bourgmestre issu du quartier de Cureghem ? Non ! La situation s'est-elle dégradée dans le quartier de Cureghem ? Oui !